

## Conditions Générales de Ventes et règlement de l'appartement Corail

### Article 1 : objet

Les conditions générales de vente détaillées ci-après fixent les droits et obligations du loueur, propriétaire de l'appartement Corail, et de ses clients dans le cadre de la location d'un meublé de tourisme, l'appartement Corail situé Résidence Akaya, au 138 « les hauts du Diamant », 97223 Le Diamant, présenté sur la page « Résidence Akaya » du site de « Les Clés d'Alice » et des prestations qui y sont associées. Ces conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect des dites conditions sont réputés acquis dès la réservation.

### Article 2 : Tarifs

Les tarifs de location sont indiqués sur la page « Résidence Akaya » du site de « Les Clés d'Alice ». Ils s'entendent hors taxe de séjour. Ils peuvent être modifiés à tout moment. Les tarifs pris en compte seront ceux en vigueur lors de la confirmation de réservation. Sont compris dans le prix de location : la fourniture de torchons, draps, serviettes, une connexion internet WIFI illimitée, les différentes chaînes de télévision liées au forfait internet du logement – il est à noter que toute souscription à un quelconque service est interdite, l'eau et l'électricité.

En cas de location de plus de 7 jours, le linge de maison sera fourni une fois tous les dix jours. Il peut être également fourni à la demande moyennant un surcoût pour le remplacement complet du linge de maison.

### Article 3 : Réservation

La réservation est possible jusqu'à 48 heures avant la date d'arrivée. La réservation ne devient effective qu'après le versement de l'intégralité du séjour ou de l'acompte (voir article 4). Une option de réservation peut toutefois être maintenue pendant 5 jours compte tenu des délais de virement.

### Article 4 : Paiement et dépôt de garantie

#### 4.1 : Paiement

Le paiement doit être effectué par virement bancaire. Une facture peut être fournie, par le propriétaire, sur simple demande.

Un acompte de 50% est demandé à la réservation, le solde 30 jours avant le début du séjour. Le montant du séjour peut également être réglé dans son intégralité à la réservation.

#### 4.2 : Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie (par chèque non encaissé, swikly ou virement) dont le montant est précisé sur la page « Résidence Akaya » du site de « Les Clés d'Alice » est demandé à l'entrée dans les lieux. En cas de dégradations (y compris restitution de la location dans un état de saleté et de désordre nécessitant des heures de ménage complémentaires par rapport à celles initialement prévues dans le contrat), il sera déduit de ce dépôt de garantie les dépenses de remise en état du logement ainsi que les dépenses de remplacement du mobilier ou des équipements. Devis et factures seront produits à

titre de justificatif. Si le montant desdites factures est inférieur au montant du dépôt de garantie, il sera proposé au locataire de les régler indépendamment de la caution qui ne sera ainsi pas encaissée. Dans le cas contraire, le loueur restituera le reliquat après retenue des sommes dues. Le locataire doit, par ailleurs, demander une extension au contrat d'assurance de son habitation principale pour la durée de son séjour (elle est généralement gratuite) ou souscrire une assurance responsabilité civile locative. Dans tous les cas, il s'engage à régler l'ensemble des frais liés à la remise en état de la location et au remplacement des mobilier et équipements y compris si le montant de ces frais excède le montant du dépôt de garantie.

## Article 5 : Arrivées et départs

### 5.1 : Check in

L'arrivée se fait après 17h00.

Un état des lieux et un inventaire sont mis à la disposition du locataire à son entrée dans la location. En cas de désaccord, celui-ci dispose d'un délai de 24 heures pour contacter le loueur par téléphone ou par mail. Passé ce délai, son acceptation quant à ces état des lieux et inventaire sera acquise.

### 5.2 : Check out

Le locataire doit avoir libéré la location au plus tard à 11h00.

Un forfait pour le ménage devra être réglé à la réservation. Son tarif est précisé sur la page « Résidence Akaya » du site de « Les Clés d'Alice », il est cependant demandé au locataire de rendre l'appartement dans un état acceptable et de, notamment vider les poubelles et le réfrigérateur.

État des lieux et inventaire : À la fin du séjour, le loueur dispose de 48 heures pour signaler toute dégradation constatée. Passé ce délai, son acceptation quant à l'état des lieux et à l'inventaire sera actée et le dépôt de garantie restitué : par virement bancaire si le dépôt de garantie avait été effectué par virement ou en renvoyant, par courrier, au locataire (ou détruisant) son chèque de caution.

## Article 6 : Utilisation des lieux

- Les fêtes et autres évènements ne sont pas permis.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur de la location, mais autorisé sur la terrasse.
- Il est impératif de se conformer aux consignes de sécurité et d'utilisation de la piscine.
- La location ne peut être utilisée à d'autres fins que celle d'habitation et est destinée à accueillir au maximum le nombre de personnes indiqué sur la page « Résidence Akaya » du site de « Les clés d'Alice » et dans tous les cas le nombre exact de personnes comptabilisées lors de la réservation.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les nuisances sonores doivent être évitées après 22h00.
- L'accès à internet fourni ne doit être utilisé que conformément à la législation. Le loueur ne saurait être tenu pour responsable de toute activité illégale.

– Il est à noter que le loueur ne pourra être tenu pour responsable des coupures d'eau, d'électricité ou d'internet inhérentes aux différents opérateurs de Martinique.

#### Article 7 : Conditions d'annulation ou de modification du séjour

– Annulation jusqu'à 30 jours avant la date du séjour : remboursement intégral.

– Annulation entre 14 et 30 jours avant la date du séjour : 50% du prix du séjour sera exigible à titre d'indemnité.

(NB : le remboursement total ou partiel du séjour sera effectif à partir du 10 du mois suivant la date de l'annulation)

– En cas d'annulation moins de 14 jours avant le séjour, ou en cas de non présentation, le séjour sera exigible en totalité à titre d'indemnité.

La durée de location est celle qui est prévue lors de la réservation. Si le locataire décide d'écourter son séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure ou circonstances imprévues telles que panne, inondations, dégradation du précédent locataire, rénovations obligatoires... le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation et de rembourser toute somme versée.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation du bien loué, la location peut être résiliée immédiatement et de plein droit par le propriétaire, sans indemnisation ni compensation. Le Locataire s'engage alors à quitter les lieux dans l'heure qui suit la notification par le propriétaire par quelque forme que ce soit, de ladite résiliation.